

## une petite partie du réseau départemental repasse à 90km/h



une petite partie du réseau départemental repasse à 90km/h

Routes départementales : 350 kilomètres repassent à 90km/h

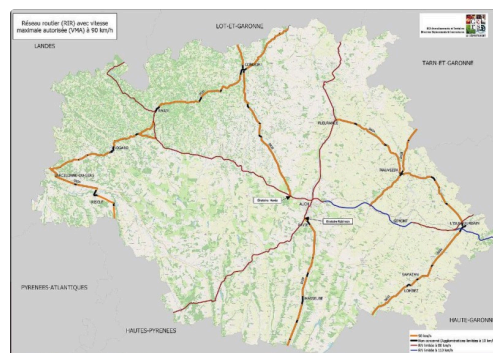
À partir du mois de juin, les automobilistes pourront à nouveau rouler à 90km/h sur un peu plus de 350 km du réseau départemental sur les 3560 km que compte le Gers. Une décision qui fait suite à l'avis favorable de la Commission Départementale de la Sécurité Routière. Pour rappel, le 1er juillet 2018, la vitesse maximale autorisée sur les routes secondaires passait de 90 à 80 km/h.

Depuis la loi 24 décembre 2019, venue assouplir ce dispositif, les Départements avaient la possibilité de relever cette vitesse maximale à 90km/h, après étude et consultation de la Commission Départementale de la Sécurité Routière. C'est désormais chose faite pour le Conseil départemental du Gers qui expérimentera ce nouveau réajustement de la vitesse à 90km/h sur les tronçons les plus fréquentés et les mieux sécurisés. La mesure d'abaissement à 80km/h n'avait pas eu d'impact sur l'accidentologie. « Depuis plus de 20 ans, les investissements réalisés et les équipements routiers mis en œuvre sur le réseau d'intérêt régional lui confèrent un niveau de qualité et de sécurité élevé », souligne le Département.

À noter que les routes nationales 124 et 21 ne sont pas sous la responsabilité du Conseil Départemental et ne sont donc pas concernées par ce dispositif.

Carte du réseau routier avec vitesse maximale autorisée à 90km/h

**Les panneaux 90km/h seront posés entre le 1er et le 15 Juin**, cette mesure sera effective dès lors que la signalisation de police est en place. Les itinéraires mentionnés sur la carte seront à 90 km/h de manière échelonnée et les radars concernés seront étalonnés au 1er juin à 90km/h.



90kmsh.JPG